

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 11 mai 2021

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Isabelle DAILLE – Catherine FAIVRE – Laurence FRANCCART – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Céline MITHIEUX – Claire PEREZ – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Benoît CHIRON – Thierry DUBOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Olivier MARMET – Cyril MONIOT – Fabien OLKOWICZ – Luis-Michel RODRIGUEZ – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN

Excusés :

Marie-Laure CHEVALLIER donne pouvoir à Olivier MARMET

Clémence GESLAIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON

Claire PRESCHOUX donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Eva CAPIZZI

Laurent TOCHON

Présentation du projet des carrières exploitées par la société Vicat sur Montagnole :

- Historique du site
- Contexte actuel
- Nature du projet
- Présentation générale
- Questions/réponses

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Claire PEREZ**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
- à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 7 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité (TCCFE) : modification du coefficient en concordance avec le SDES

Brigitte Bochaton rappelle que la commune fait partie des 49 communes adhérentes au SDES, supérieures à 2000 habitants ; il nous est donc proposé de rejoindre la démarche du SDES déjà approuvée par les communes inférieures à 2000 habitants, à savoir voter d'ores et déjà la hausse du coefficient de prélèvement de TCCFE actuellement fixé à 4 pour le passer à 8,5 avec application au 01/01/2022, ce qui sera de toute façon imposé par l'Etat au 01/01/2023, à la différence toutefois que si nous maintenons notre taux à 4 au 01/01/2022, l'Etat, en 2023, reversera notre part communale au SDES au taux de 4 et conservera la différence.

Il paraît donc judicieux d'anticiper pour que le SDES récupère le versement correspondant au coefficient 8,5 et sur lequel il s'engage à reverser aux communes le montant correspondant au coefficient 5, sans frais de gestion et conserver lui le montant correspondant au coefficient 3,5.

Pour rappel, Jacob-Bellecombette a touché, au titre de la TCCFE :

- en 2018 : 25 827 €
- en 2019 : 25 010 €
- en 2020 : 24 694 €

et toucherait en 2022, avec ce montage 30 868 € et cela permettrait aussi de massifier les possibilités d'aides aux communes.

Pour mémoire, rien que pour l'enfouissement des réseaux, en 2020/2021 le SDES a participé à hauteur de 166 619 € pour les rues Sergent Revel, Chaney et chemin de Jacob.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'instaurer sur le territoire de la commune en concordance avec la délibération n° 4-18-2020 du SDES du 15 décembre 2020 portant sur le même objet, l'actuel coefficient maximum de 8,5 pour la « part communale » de la future Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE) ;
- De valider et d'accepter la répartition du montant de la « part communale » conséquent à l'application du coefficient 8,5, à savoir le montant correspondant au coefficient 5 reversé à la commune sans application de frais de gestion par le SDES et le montant correspondant au coefficient 3,5 conservé par le SDES pour la mise en place d'une politique d'accompagnement financier et en ingénierie des communes selon les trois axes définis dans la délibération du SDES n° 4-19-2020 du SDES du 15 décembre 2020, à savoir l'amélioration énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments communaux et le développement des énergies renouvelables (EnR).

2. ZAC des Châtaigneraies : compte-rendu annuel du concédant au 31/12/2020

Comme chaque année et conformément à la convention publique d'aménagement qui lie la commune à la SAS, aménageur, un compte-rendu d'activités annuel doit être présenté en séance du conseil municipal. **Pierre-Louis Besson** explique que le document a peu évolué depuis l'année dernière. Les lignes modifiées sont détaillées en séance.

Antoine Fatiga note qu'entre le moment où la ZAC a commencé et maintenant, de nombreuses années se sont écoulées ce qui démontre bien le temps long qu'il faut pour des projets d'envergure.

Brigitte Bochaton ajoute que cela fait plus de 10 ans avec notamment la prorogation et l'histoire des fouilles archéologiques. Au mois de septembre, tout devrait être quasi terminé : la MAM devrait ouvrir, le chemin de Miremont a été mis en impasse et les travaux route des Entremonts ont débuté. Concernant l'impasse la ville de Chambéry avait proposé de mettre un banc mais les riverains ont rejeté la proposition.

Benoît Chiron demande des précisions sur l'aire de jeux.

Brigitte Bochaton répond qu'elle sera réalisée en même temps que les derniers bâtiments. L'aire de jeux vers les jardins familiaux sera refaite sur le même modèle. Il y a cependant des problèmes d'approvisionnement et donc un délai possible.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le CRAC au 31/12/2020 concernant la ZAC des Châtaigneraies, tel que présenté en séance, avec un boni d'opération, à ce jour de 314 766 €.

Madame le Maire rappelle la visioconférence prévue pour le Carrefour route des Entremonts le 19/05/2021 à 19h. Les courriers ont été distribués aux riverains concernés.

3. Questions diverses

- **Brigitte Bochaton** annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 15 juin.
- Point sur les élections avec la mise à jour des tableaux de tenue des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin et les règles sanitaires en vigueur.
- **Benoît Chiron** annonce la course d'orientation qui aura lieu le 20/11.

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance à 21h.